

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal

Séance du 25 Avril 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Avril à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :

MM DUAULT Michel, Maire – NOGUES Sandrine – THOMAS Yvonnick – GLAIS Marie-Thérèse – LECHEVALIER Casimir, Adjoints
MM BARAZER Nona – HERVAULT Olivier – RATTINA Sandra – RUBIN Sylvie et THOMAS Aurélie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M BLOT Anthony a donné pouvoir à MME NOGUES Sandrine
MME ELIE Laëtitia a donné pouvoir à M DUAULT Michel
MME JAMIN Sandrine a donné pouvoir à MME THOMAS Aurélie
M PILLET Frédéric a donné pouvoir à M THOMAS Yvonnick
M QUIGNON Olivier a donné pouvoir à M LECHEVALIER Casimir

Secrétaire de séance : MME THOMAS Aurélie

Ouverture de la séance à 20 h 10

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 21 Mars 2024

I. MARCHES PUBLICS

1- Réhabilitation et extension de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire – attribution des marchés

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision.

II. VOIRIE

1- Délibération n° 2024-28 **Point à Temps Automatique 2024**

Yvonnick Thomas, 2^{ème} Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique (PATA) pour l'année 2024.

Les entreprises consultées ont répondu suivant un cahier des charges défini.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le devis de l'Entreprise EUROVIA, mieux disante, dont le montant de la tonne d'émulsion s'élève à 889,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de l'Entreprise EUROVIA à raison de 889,00 € HT la tonne d'émulsion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

III. RESSOURCES HUMAINES

1- Délibération n° 2024-29

Reconduction d'un poste d'adjoint technique à Temps non complet aux services techniques dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences Contrat Unique d'Insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi PEC CUI-CAE

Michel Duault, Maire, rappelle aux membres présents que, depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Par délibération N° 2023-39 du 22 Juin 2023, le Conseil Municipal a décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE a ainsi été recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent des services techniques à raison de 21 heures par semaine (*20 heures minimum*) pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} Juillet 2023.

(9 mois minimum, 12 mois maximum - renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur).

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Ce contrat arrivant à échéance le 30 Juin 2024, en conséquence, Yvonnick Thomas propose de procéder à son renouvellement dans les mêmes conditions, à savoir 21 heures hebdomadaires et une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} Juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-DONNE son accord

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

IV. URBANISME

1- Délibération n° 2024-30

Déclaration d'intention d'aliéner parcelles AD 7 et AD 8

Michel DUAULT, Maire, expose aux membres présents qu'il a été reçu en mairie une déclaration d'aliéner située dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain :

Il s'agit des parcelles situées :

- | | | |
|--------|------------------------|--------------------|
| - AD 7 | 4 Rond-Point du Closel | superficie 1203 m2 |
| - AD 8 | Rond-Point du Closel | superficie 402 m2 |

Dossier N° 035 187 24 B 0004

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la Commune.

V. INTERCOMMUNALITE

1- Délibération n° 2024-31

Brocéliande Communauté – Modification statutaire – transfert de compétence « assainissement collectif des eaux usées »

Michel Duault, Maire, expose aux membres présents que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 08 Avril 2024 a délibéré favorablement sur l'engagement d'un processus de modification des statuts de Brocéliande Communauté, afin d'intégrer la compétence « Assainissement collectif des eaux usées », par anticipation au 1^{er} janvier 2025, en tant que compétence supplémentaire.

A compter de la notification de cette délibération, les communes membres disposeront d'un délai maximal de trois mois pour se prononcer sur ce transfert de compétence.

L'absence de délibération à l'issue de ce délai sera considérée comme une décision favorable au transfert.

Le transfert de compétence sera ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, sous réserve de l'absence de minorité de blocage des communes (25 % des communes représentant 20 % de la population).

Conformément aux principes généraux qui président aux transferts de compétences, il est précisé que ces derniers emportent le dessaisissement complet des communes au profit de Brocéliande Communauté.

Les conséquences de ce dessaisissement seront les suivantes :

- Brocéliande Communauté se substituera à ses communes membres dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes
- le personnel nécessaire à la gestion du service sera transféré à Brocéliande Communauté ou mis à sa disposition conformément au cadre juridique en vigueur
- les biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence seront gratuitement mis à la disposition de Brocéliande Communauté pour lui permettre d'assurer le service
- les contrats en cours se poursuivront dans les conditions en vigueur jusqu'à leur échéance.

Ces mécanismes visent à garantir la continuité du service public à l'instant « t » du transfert.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition de modification des statuts de Brocéliande Communauté afin d'intégrer la compétence « Assainissement collectif des eaux usées », par anticipation au 1^{er} janvier 2025, en tant que compétence supplémentaire.

2- Information : Rapport d'activités 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Brocéliande Communauté

Conformément aux termes de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes a transmis le rapport de l'exercice 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 29 Janvier 2024 et doit faire l'objet d'une communication auprès des Membres du Conseil Municipal.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de Brocéliande Communauté.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Espaces sans tabac, inauguration le 14 mai 2024 à 17 h 00, à l'entrée de la garderie.
- Commémoration du 8 mai 2024 à 10 h 30 au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié.
- Week-end d'animation des 25 et 26 Mai 2024 dédié à la biodiversité. C'est à la Maison du Carouj que se déroulera la 1^{ère} demi-journée d'animation le samedi 25 avec la matinée inaugurale du programme ABB2 comprenant l'expo photos, la remise des prix, des jeux en bois, etc...
- Information : Courrier département dossier « Etunel ».
- Elections Européennes, le 9 Juin 2024.
- Rendez-vous annuel du réseau des Médiathèques le samedi 8 juin de 10h à 14h.



Clôture de la séance du Conseil municipal à 21 h 50 mn